

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, et le 15 Janvier le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame MATHERON Françoise, Maire.

Présents : ARNAUD Stéphanie ; BETTON Jean-Claude ; BRESSON Claudine ; COUMANS Marie-France ; DUMENIL Dominique ; GENIEYS Lionel ; LE DU Anthony ; MASSE Samuel ; MATHERON Elisabeth ; MATHERON Françoise ; PEYRIERE Lionel ; RONDOT Philippe ; SCHREVEL Michèle ;

Absents : DAUDE Vincent

Excusée et représentée : CAYLA Valérie

Secrétaire de séance : BRESSON Claudine

Ordre du jour :

1. **Approbation de l'ordre du jour**
2. **Approbation du compte-rendu du conseil du 27/11/2023**
3. **COGITIS : transfert du personnel**
4. **Projet Ecole : choix bureau étude, choix bureau contrôle technique**
5. **Foncier :**
 - a) **Intégration parcelles acquises dans le Domaine Public Routier**
 - b) **Mise à jour de la longueur de la voirie communale**
6. **Création de voies nouvelles de lotissements ouvertes à la circulation publique et numérotage des lots**
7. **Ressources humaines : prime de pouvoir d'achat exceptionnelle : avis favorable du CST**
8. **Projet Cœur de village**
9. **Travaux**
10. **Urbanisme**
 - a) **Zones d'accélération à identifier**
 - b) **Charte de la lutte contre la cabanisation**
11. **Cimetière : proposition reprise concession**
12. **Intercommunalité**
13. **Transition écologique**
14. **Questions d'actualités**

1. Approbation de l'ordre du jour

Vote contre : 0

Abstention : 0

2. Approbation du compte-rendu du conseil du 27/11/2023

Vote contre : 0

Abstention : 0

3. Cogitis : transfert du personnel

La convention prévoit un transfert de l'ensemble du personnel au 1^{er} juillet 2024, à l'exception de celui strictement nécessaire aux opérations de liquidation, sous réserve de l'intervention du premier arrêté préfectoral qui aura pour objet de mettre fin à l'exercice des compétences de COGITIS et d'entériner la répartition du personnel.

Avant de pouvoir être entérinée dans le cadre de ce premier arrêté, la convention de répartition du personnel doit être soumise à l'approbation de l'ensemble des membres du syndicat mixte, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-25-1 du CGCT.

Aussi, je vous propose de :

- vous prononcer favorablement sur la convention de répartition du personnel annexée au présent rapport ;
- m'autoriser à signer cette convention, à engager toute démarche et à signer tout document utile à l'exécution de cette délibération.

Vote contre : 0

Abstention : 0

4. Projet Ecole :

Suite à la consultation, les entreprises ci-dessous ont été retenues :

- le bureau de contrôle est VERITAS pour un montant de 18 952,50 € HT.
- le bureau d'étude est EGSA BTP pour un montant de 8 000€ HT.

Le coût du projet Ecole s'élève à 2 211 469€ HT.

Madame la Maire demande au Conseil de l'autoriser à solliciter auprès de tous les partenaires des subventions aussi élevées que possible.

Vote contre : 0

Abstention : 0

5. Foncier :

a. Intégration des parcelles acquises dans le Domaine Public Routier

La Maire rappelle au conseil que la commune est désormais propriétaire des voies de plusieurs lotissements ; elles sont achevées et assimilables à de la voirie communale ainsi que les délaissés de voirie.

Elle propose d'intégrer ces parcelles récemment acquises dans le domaine public routier :

Acte signé en novembre 2023 :

Parcelles B1188 + B1184 ASL Le Bois de Laure : chemin de la Nicole

Parcelle C2023 : AS Libre Le Clos du Parc : impasse des clausses

Acte signé en décembre 2023 :

Parcelle B1173 - Lotissement Le Domaine des Closades : impasse des gallinières

Vote contre : 0

Abstention : 0

b. Mise à jour de la longueur de la voirie communale

Elle informe le Conseil Municipal qu'il convient de classer ces parcelles qui constituent des voies et des délaissés dans la voirie communale.

Elle rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et qu'aux termes de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

- impasse des clausses : ajout de 102ml
- impasse des gallinières : 65ml

Madame La Maire présente les modifications à apporter au tableau de classement de la voirie communale.

Vote contre : 0

Abstention : 0

6. Création de voies nouvelles de lotissements ouvertes à la circulation publique et numérotage des lots

Dénomination de la voirie des lotissements « Cœur de Village » et « Plaine des Mourgues » :

Madame La Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de nommer les voies des deux lotissements dont les travaux sont en cours et de pouvoir attribuer un numéro de voirie à chaque lot.

Madame La Maire propose au conseil municipal de nommer les voies nouvelles :

- **Impasse du Souvenir** pour le lotissement Cœur de Village
- **Rue de Souvielle** pour le lotissement La Plaine des Mourgues

Le conseil municipal propose de nommer également le chemin de service situé entre les parcelles cadastrées C460 et C461 : **Passage de Souvielle**

Vote contre : 0

Abstention : 0

7. Ressources humaines : prime de pouvoir d'achat exceptionnelle : avis favorable du CST

Depuis le 1er novembre 2023, certains agents publics territoriaux sont éligibles à la prime du pouvoir d'achat exceptionnelle, conformément au décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023.-

Cette prime doit être instituée par délibération après avis des membres du Comité Social Territorial. L'organe délibérant détermine son montant, dans la limite du plafond fixé par le décret.

Le CST réuni le 30 Novembre 2023 a émis un avis favorable au projet de délibération comme présenté. Madame La Maire propose d'instituer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle ainsi proposée.

Vote contre : 0

Abstention : 0

8. Projet Cœur de village :

Après discussion avec l'aménageur en charge du projet Cœur de village, il est proposé au Conseil d'intégrer dans le patrimoine communal, les ruines restantes de l'ancienne propriété Boutin et les espaces verts associés.

Cette rétrocession se ferait à titre gratuit.

Madame la Maire demande au Conseil d'accepter cette proposition et de l'autoriser à signer tout document afférent à cette affaire.

Vote contre : 0

Abstention : 0

9. Travaux :

Prévoir la sécurisation des ruines restantes de l'ancienne propriété Boutin.

Remplacer un volet dans un appartement communal.

Une cage à pigeons a été installée pour lutter contre leur prolifération au cœur du village.

La campagne d'information relative à l'OLD va être lancée.

10. Urbanisme

a) Zones d'accélération à identifier

Madame La Maire informe le conseil que la loi d'accélération pour les énergies renouvelables (loi APER) a été publiée le 10 mars 2023.

Pour mettre en place cette accélération, la loi confie un rôle majeur aux collectivités sur le choix des sites de production d'énergie.

Les communes ont à établir leurs zones d'accélération (sites que les communes souhaitent privilégier pour l'installation des énergies renouvelables).

Nous sommes tenus d'identifier les sites potentiels de zones d'accélération sur notre territoire. Ces zones sont prioritairement situées sur les secteurs anthropisés comme les parkings, toitures des bâtiments publics, secteurs dégradés, projets privés dont les communes ont connaissance et sans éléments bloquants.

Cependant, avant tout lancement de procédure réglementaire, il apparaît nécessaire de recenser au préalable, les éventuels projets de la commune.

Madame La Maire propose la liste suivante :

- Sur toiture existante :
 - Mairie : panneaux photovoltaïques installés en 2023
 - Ecole
 - Salle réunion et vestiaires
 - Chai
 - Foyer communal
 - Médiathèque
 - Centre de loisirs
 - Hangar technique
 - Logements communaux :
 - Presbytère (étude de faisabilité Watt-Pic 01/2021. Bureau étude IDESUN)
 - Impasse du Mistral, Mistral/Languedoc, Four/presbytère, Four
- Sur espace public :
 - Stade (ombrières PC03424222M0009 délivré le 23/09/2022)
 - Parking ancien cimetière (étude de faisabilité Watt-Pic 01/2021 bureau étude IDESUN)
 - Parking hangar

b) Charte de la lutte contre la cabanisation

Madame la Maire propose au Conseil de :

CONFIRMER l'engagement de la Communauté de communes dans cette démarche,

VALIDER l'adhésion à la charte départementale de lutte contre la cabanisation.

AUTORISER Madame la Maire à signer les documents correspondant à ce projet.

MOBILISER les ressources de la commune,

COLLABORER pleinement avec les services de l'État pour lutter contre la cabanisation.

Vote contre : 0

Abstention : 0

11. Cimetière : proposition reprise concession

Madame La Maire informe le conseil que le titulaire de la concession perpétuelle n°4 d'une superficie de 5m² avec un caveau 6/9 places sollicite la commune pour une reprise éventuelle de cette concession.

Elle précise qu'il a déménagé dans un autre département et que le caveau est vide de tout corps mais recouvert de marbre avec inscription. Un devis pour effacer les inscriptions personnelles sera demandé.

Madame La Maire propose au conseil de reprendre en l'état, la concession n°4 avec caveau aux conditions d'achat, à savoir 610€ + 1600€ soit 2210€ déduction faite du montant du devis à solliciter.

Vote contre : 0

Abstention : 0

12. Intercommunalité

L'installation de cache-poubelles est reportée à échéance 2025/2026.

13. Transition écologique et Biodiversité

- **Commission Transition écologique**

Madame La Maire propose au conseil de créer une commission ouverte "Transition Écologique" afin d'impliquer les habitants et nourrir nos réflexions et orientations.

Modalités :

18 sièges répartis comme suit :

- 6 personnes tirées au sort parmi la liste électorale et avec leur accord ;
- 6 personnes tirées au sort parmi celles qui se seront portées volontaires ;
- 6 élus.

Ces trois "collèges" seront, autant que possible, paritaires (hommes/femmes) et représentatifs des différentes générations.

Après une 1ère réunion de rencontre, la commission se réunira autour d'un sujet/thématique (1ère thématique identifiée : "Mobilité bas-carbone et intra-urbaine") sur plusieurs séances pour une même thématique s'il le faut, et si besoin, avec la participation d'un(e) intervenant(e) externe qualifié(e).

➤ **Pièges à frelons asiatiques**

La commission Ecologie a décidé de mettre en place des pièges à frelons asiatiques. Elle indique qu'un piège inventé et fabriqué dans le Finistère a été identifié. Un premier modèle sera acheté pour jauger le matériel nécessaire et la possibilité de proposer un atelier participatif pour en réaliser d'autres. La bonne période pour les installer serait mars ou septembre.

➤ **Biodiversité :**

(Rapporteur : Marie-France Coumans)

Journée Nature 2024

La date du samedi 25 mai 2024 a été retenue, elle sera ainsi labellisée « Fête de la Nature ». Un certain nombre d'animations potentielles sont déjà identifiées.

Territoire Engagé pour la Nature

La commune va candidater pour renouveler sa labellisation avec l'objectif de faire vivre l'Atlas de la Biodiversité Communal.

14. Questions d'actualités

- Tour de France le 16/07 : réunion le 08/02 en préfecture à 9h. Référent : Jean-Claude Betton
- Achat décorations de Noël : une opportunité s'est présentée (fermeture d'usine) pour acquérir des décorations à un tarif préférentiel (sapin, guirlandes, traverses étoile)
- Suivi du nettoyage d'un dépôt illégal : 9 bennes de 30m² ont été évacuées. Il sera poursuivi courant janvier.
- Véhicule : le prêt du véhicule BIRO a été prolongé. Le prochain moyen de locomotion nous sera livré prochainement (Vélo-cargo URBANER)
- Recrudescence des cambriolages sur la commune.

Fin de la séance 20h15.